

Le calendrier d'exécution

3 octobre 1987

Le Président Reagan informe le Congrès de son intention de signer un accord commercial avec le Canada, mettant ainsi en branle la procédure d'approbation accélérée.

4 octobre 1987

Les négociateurs canadiens et américains signent les éléments de l'Accord.

10 décembre 1987

Les négociateurs en chef paraphent le texte juridique de l'Accord commercial.

11 décembre 1987

Le texte juridique de l'Accord commercial est déposé à la Chambre des communes.

2 janvier 1988

Signature de l'Accord.

Printemps 1988

Rédaction des textes législatifs d'application au Canada et aux États-Unis, et dépôt des textes législatifs à la Chambre des communes. L'Accord et les textes législatifs d'application sont déposés officiellement au Congrès américain. Ce dernier amorce alors un examen ne pouvant pas dépasser 90 jours de séance (45 jours au maximum pour la commission de la Chambre des représentants, 15 jours pour la Chambre en séance plénière; 15 jours au maximum pour la commission du Sénat, et 15 jours pour le Sénat en séance plénière), au terme duquel il décide au moyen d'un vote s'il accepte ou rejette l'Accord et les textes législatifs.

1er janvier 1989

Après un échange d'instruments de ratification entre les deux pays, l'Accord entre en vigueur avec ses règles touchant des questions comme les marchés publics, les services, l'investissement et les mesures à la frontière. La première série de réductions de droits de douane sera mise en oeuvre. En ce qui concerne les secteurs déjà en mesure d'affronter la concurrence, les droits de douane seront éliminés; les droits imposés sur d'autres produits